
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-202 DU 04 AVRIL 2016

portant nomination au Ministère de la Défense Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat complétée par la loi 2004-27 du 31 janvier 2005 ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2016- 125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères;
- Vu** le décret n°2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n°2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin ;
- Vu** le décret n°2014-774 du 31 décembre 2014 portant modification de l'article 2 du décret N°2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2016-201 du 04 avril 2016 portant modification de l'article 9 du décret n° 2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret 2006-147 du 31 mars 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans les missions diplomatiques du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mars 2016,

elt

Y

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-Colonel **LAOUROU Enock Marcel Omonlola** est nommé Attaché de Défense Adjoint à Paris près l'Ambassade du Bénin en France.

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Vice - Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,

Théophile YAROU

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Saliou AKADIRI

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 MDN : 2
MAEIAFBE : 2 AUTRES MINISTERES : 24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-
INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.

ets

Y